

République Française
MAIRIE DE SAINT-LEONARD

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
du 2 Juin 2016

Présents : M. MAEDDU Marc, Maire, Mmes : CLAUDON Fabienne, CUNIN Marie-Hélène, MATHIEU Catherine, MICHALOVITCH Françoise, MICHEL Murielle, RICHARD Marie-Pierre, SEURAT Stéphanie, MM : HOLLARD Patrice, MARIATTE Bernard, PIERRET Jean-Marc

Absents excusés : Excusé(s) : MM : GROSGEORGE Francis, LAMBERT Fabrice, MASSON Alain

Absents : Absent(s) : M. OCTAVE Nolan

A été nommé(e) secrétaire : M. HOLLARD Patrice

Le compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 14 avril 2016 a été approuvé à l'unanimité.

Intercommunalité : consultation relative aux arrêtés de projets de périmètres

Le Conseil Municipal se prononce pour le projet de périmètre de la future communauté issue de la fusion des 6 communautés de communes (Communauté de Communes de Saint-Dié-des-Vosges, des Hauts-Champs, de Fave – Meurthe – Galilée, du Val de Neuné, du Pays des Abbayes et de la Vallée de la Plaine) dressé par l'arrêté préfectoral n° 554/2016.

Les membres du conseil demandent, contrairement à la loi NOTRe, le maintien de la gestion de l'eau en régie par la Commune et de l'assainissement par le SIVU assainissement du Val de Meurthe.

Voté à l'unanimité.

Acquisition de logiciels et de prestations de services

Le Conseil Municipal donne pouvoir au Maire pour la signature des contrats d'acquisition de logiciels et de prestations de services avec la société SEGILOG.

Voté à l'unanimité.

Participation syndicale budgétaire annuelle au Syndicat Mixte pour l'Informatisation Communale - Exercice 2016

La prise en charge de la participation annuelle syndicale budgétaire au Syndicat Mixte pour l'Informatisation Communale (S.M.I.C.) est acceptée par l'assemblée.

Voté à l'unanimité.

Modification du régime indemnitaire

Suite à la prochaine nomination d'un assistant de prévention qui sera chargé d'assister et de conseiller l'autorité territoriale dans la démarche d'évaluation des risques, dans la mise en place d'une politique de prévention de risques et dans la mise en oeuvre des règles de sécurité et d'hygiène au travail, les membres du conseil décident de modifier le régime indemnitaire des agents relevant du grade d'adjoint technique principal 2^{ème} classe.

Voté à l'unanimité.

Cadeau de départ en retraite d'un agent communal

Le Conseil Municipal accepte de participer, sous forme de bon d'achat, au cadeau de départ en retraite d'un agent communal.

Voté à l'unanimité.

Création d'un poste dans le dispositif "emplois avenir"

Pour pourvoir au remplacement du départ en retraite d'un agent communal, les membres du conseil décident de créer un poste en contrat avenir.

Voté à l'unanimité.

Budget de l'eau - facturation à un abonné suite à un problème compteur

Suite à un problème de compteur au 2^{ème} semestre 2015, le Conseil Municipal décide de facturer à un abonné une consommation basée sur ses factures habituelles.

Voté à l'unanimité.

Achat de terrain à la SAFER - Section AL n° 23

La SAFER DE LORRAINE propose à la Commune un terrain cadastré AL n° 23 d'une contenance de 25a 70ca au prix de 400,00 €.

Le Conseil Municipal donne un avis favorable à cet achat.

Voté à l'unanimité.

Questions diverses

- Monsieur le Maire informe l'assemblée que le prochain recensement des habitants de Saint-Léonard aura lieu du 19 janvier 2017 au 18 février 2017 ;
- Le Conseil Municipal a effectué le tirage au sort des jurés d'assise ;
- Le Conseil Départemental des Vosges a accordé une subvention calculée au taux de 10 % du montant des travaux pour la réalisation du programme routier 2015 ;
- Le rapport sur le contrôle de l'air de l'école du centre montre qu'il n'y a aucun risque pour la santé. Les mesures restent inférieures aux seuils de référence ;
- Monsieur le Maire présente l'état des élèves inscrits dans les communes extérieures et pour lesquels une participation financière est demandée à la commune de Saint-Léonard ;
- Un récapitulatif des délégations et indemnités accordées aux élus a été présenté par Monsieur le Maire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21:45

Vu par nous, Maire de la Commune de SAINT-LEONARD, pour être affiché le 08/06/2016 à la porte de la Mairie, conformément aux prescriptions de l'Article 56 de loi du 5 août 1884.

A Saint-Léonard, le 08/06/2016
Le Maire, Marc MAEDDU

